

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 21 (1974)
Heft: 10

Artikel: La protection civile dans une commune
Autor: Knöpfel, Jakob
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-366080>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La protection civile dans une commune

Voir les photographies de la page 325, illustrant ce compte rendu

Pour beaucoup d'entre vous, Ostermundigen n'est pas une inconnue, surtout sans doute à cause de l'existence d'un grand emplacement de tir civil et militaire qui se trouve maintenant en plaine zone de constructions et que beaucoup d'habitants aimeraient voir alleurs.

En 1900, le village comptait 1300 habitants, essentiellement des agriculteurs et des ouvriers des carrières. En 1960, ce chiffre s'élevait à 8700; il a subi une augmentation de 84 % pendant la période de recensement 1960/1970. Actuellement, la commune compte un peu plus de 17 000 habitants.

Ce développement fulgurant a eu entre autre pour conséquence d'obliger la commune à construire en assez peu de temps trois centres scolaires de 24 classes chacun. Il s'est trouvé que les emplacements retenus pour les centres scolaires remplissaient pratiquement les conditions requises par le dispositif de protection civile pour l'organisation d'un poste sanitaire de secours. *Les autorités étaient disposées à faire quelque chose pour la protection civile dans cette commune de banlieue proche de la ville, tout en économisant autant que possible les deniers publics.* Cela a conduit à une solution dont nous pouvons être fiers, et sans vouloir être prétentieux, nous pensons qu'elle serait digne d'être imitée. Sous chacun des préaux d'école imposés par le canton, nous avons construit une installation de protection civile. Cela nous a permis d'utiliser le terrain à double, sans préjudice pour l'un ou l'autre des buts auxquels il était destiné. *Compte tenu du prix du terrain dans une commune de banlieue, une solution de ce genre représente une économie considérable!* Nous disposons maintenant de trois installations réparties sur toute la commune et situées toutes à la périphérie de la zone de constructions actuelle.

I. Installations

Le premier centre scolaire a été construit de 1961 à 1968. La construction du poste sanitaire de secours Möсли a commencé en 1965. Le projet de construction a été modifié en cours de route à la suite de la publication de la loi sur la

protection civile; l'installation, une fois terminée, était devenue bien plus importante que ce qui était prévu à l'origine. Elle comprend actuellement 96 lits et est entièrement équipée. En cas de nécessité, elle pourrait être mise en service immédiatement et utilisée intégralement.

Entre 1971 et 1973, fut construit l'hôpital de secours Rüti, avec 276 lits et 2 blocs opératoires. Des couloirs le reliant aux abris du centre scolaire, qui pourraient, si besoin était, également être occupés. Afin que cette construction serve aussi en temps de paix, on y a créé des quartiers militaires pour environ 180 hommes. Ces installations complémentaires sont conçues de manière à permettre la mise en service immédiate de la moitié de l'hôpital de secours, alors que le restant des locaux pourrait être libéré dans les plus brefs délais pour les besoins de la protection civile.

La troisième installation, le centre polyvalent de Dennigkofen, partiellement mis en service il y a 2 semaines, comprend 24 classes d'école, 2 salles de gymnastique, une piscine couverte publique, un bassin pour non-nageurs, et encore en plus des installations de protection civile, à savoir: 1 poste sanitaire de secours d'environ 150 lits et 1 bloc opératoire, 1 poste de rassemblement pour le service des pionniers et du feu, ainsi qu'un abri public pour 300 personnes. Nous espérons terminer les travaux de construction d'ici la fin de l'année.

Pour ces 3 importantes installations, nous avons dépensé 7,4 millions. Nous avons reçu 5,9 millions en subventions cantonales et fédérales, de sorte qu'il reste net 1,5 millions à la charge de notre commune. Il va de soi que ce n'est pas une «broutille» pour nous.

II. Installations servant à l'instruction

Les responsables de la protection civile dans notre commune se sont préoccupés très rapidement des possibilités d'instruction et ont aussi pris contact à ce sujet avec les communes voisines. Celles-ci s'étant déclarées prêtes à participer à une installation commune. Les difficultés initiales étaient déjà surmon-

Conférence de M. Jakob Knöpfel, président de la Commune d'Ostermundigen, à l'occasion de la Journée de la protection civile dans le cadre de la manifestation «Commune 74»

tées. C'est ainsi que fut créé le centre d'instruction commun de Ostermundigen, auquel d'autres communes encore furent rattachées par la suite, lorsqu'on procéda à un regroupement des communes par régions d'instruction. L'installation elle-même fut bâtie en 1969—1970. La commune d'Ostermundigen en fut dès le début seule propriétaire. Le centre d'instruction est «loué» au prix coûtant aux communes rattachées à Ostermundigen. Son coût s'est élevé à environ 1,7 millions. La commune d'Ostermundigen décide de construire dans les sous-sols un poste de rassemblement supplémentaire pour la protection civile; en temps de paix, ces locaux sont toutefois également utilisés pour l'instruction. La construction de cette installation a coûté Fr. 600 000.—. Notre centre d'instruction est aujourd'hui encore un modèle du genre. C'est sans doute pour cela qu'il est montré souvent en exemple à des délégations suisses ou étrangères par l'OFPC. Le bâtiment contenant les salles de théorie est dans une très belle situation et son installation est bien comprise. Quant au terrain d'exercice, très beau, il est magnifiquement situé dans une claire forêt de pins.

Treize communes, dont une seule n'est pas encore astreinte à la protection civile, sont rattachées à notre région d'instruction. Du fait que nos plans ont été réalisés suffisamment tôt et en raison du coût de construction relativement peu élevé, nous avons pu maintenir les frais d'administration et d'entretien à un taux assez bas. Les frais d'administration, y compris intérêts et amortissements, s'élèvent à environ Fr. 10.— par jour d'instruction et par participant, alors que les frais d'entretien s'élèvent à environ Fr. 6.30. L'administration de notre centre a été confiée au Service cantonal de protection civile. C'est ce qui nous permet de maintenir les frais à un niveau raisonnable.

III. Etat de l'instruction

Entre 1959 et 1963, les premiers cours pour chefs d'immeubles ont été donnés à Ostermundigen. Après cela, l'instruction a été suspendue momentanément,

les responsables ayant déclaré qu'ils ne reprendraient les cours que lorsqu'ils disposeraient d'un centre d'instruction adéquat, afin que les temps d'instruction très court puisse être pleinement utilisés. Ceci nous a amenés à pousser les travaux de construction de notre centre d'instruction.

L'instruction proprement dite a commencé en 1970 et depuis, environ les 2/3 de l'effectif a pu être formé dans des cours et des exercices et se préparer ainsi à sa tâche en cas de guerre ou de catastrophe.

Mentionnons ici que l'intérêt pour la protection civile ne se limite pas aux autorités. Dans les cours, il n'a fallu prendre des mesures punitives que dans des cas toutefois isolés. Même les médecins attribués aux cours n'eurent à dispenser que très peu de participants pour raisons de santé. La manière dont ces cours sont conduits y est sans doute pour quelque chose.

Malheureusement, l'instruction ne peut pas encore être donnée dans tous les secteurs, d'où une situation anormale: certaines personnes astreintes à la protection civile en sont déjà à leur 3e ou 4e cours, alors que d'autres n'ont même pas encore été convoquées. En outre, les nombreuses personnes appartenant à des organisations de protection d'établissement, soit dans le secteur de la Confédération, soit dans le secteur privé, constituent un autre problème, car ils ne se conforment pas toujours à ce que nous leur demandons. Ce problème devrait être réglé par les autorités compétentes d'une façon toutefois précise.

L'instruction des cadres est également très différenciée. Dans les secteurs pionniers et feu, nous organisons des cours de chefs de groupe depuis deux ans, alors que dans d'autres services, un grand nombre de personnes astreintes attendent de compléter leur formation. Le problème des cadres dans la protection civile est connu, et seule une formation systématique des cadres peut y remédier.

IV. Etat de la protection civile à fin 1973

En décembre 1973, la commune d'Ostermundigen a passé en revue la planification générale de la protection civile, sur la base de la conception 71 de la protection civile. Nous avons constaté que ce qui a été réalisé jusqu'à maintenant dans la protection civile peut être adapté et utilisé également dans la nouvelle organisation. Il serait erroné de déclarer inutile tout ce qui a été fait à ce jour dans la protection civile.

Places d'abri

La conception 71 exige une place abritée pour chaque habitant. Après enquête, nous avons compté qu'il nous fallait 17 000 places d'abris. Actuellement, nous ne disposons que de 11 200 places dans des abris ventilés; il nous manque donc 5800 places. Nous disposons à part cela de 7000 places dans des abris non ventilés, qui pourraient néanmoins être utilisées à l'heure actuelle comme abris de fortune.

Effectifs de l'OPL

Si nous nous basons sur un nombre d'habitants prévisionnel de 20 000 personnes, l'effectif des personnes astreintes qui devraient être incorporées à l'OPL serait de 1150 personnes. Actuellement, le nombre des personnes incorporées est de 1300. On pourrait en déduire que nous disposons de suffisamment de personnes pour notre organisation de protection civile. En fait, cela n'est malheureusement pas le cas. En raison de la proximité de la ville, nous avons dû attribuer aux organisations de protection d'établissement bien plus de personnes que ne le prévoit le taux fixé habituellement à cet effet. Il nous manque en réalité encore plus de 300 personnes dans notre OPL. Pour couvrir ce déficit, il s'agira avant tout d'engager des pourparlers avec les organisations de protection d'établissement de la Confédération.

Installations

En égard de la planification générale de la protection civile, le bilan de nos installations de protection civile s'établit comme suit:

	nécessaires	existantes	manquantes
PC locaux	1	—	1
PC de quartier	4	2	2
Poste de rassemblement	4	2	2
Postes sonores	2	2	—
de secours	1	1	—
Hôpital de secours	1	1	—

V. Réalisation des installations manquantes

Dans le domaine des constructions, la réalisation d'un *PC local* est la plus urgente. Un exercice effectué récemment nous l'a encore démontré.

Le Conseil municipal est d'accord de réaliser le PC local, en profitant de la construction d'un nouvel immeuble destiné à abriter des magasins de l'armée. Divers obstacles devront cependant encore être franchis avant que la construction de cet immeuble puisse démarrer. La situation actuelle sur le marché des capitaux constitue évidemment une entrave à la réalisation de cette construction, comme aussi à celle d'autres constructions urgentes.

Quant notre PC local sera terminé, nous aurons achevé toutes les constructions importantes. Il restera à réaliser 2 postes de rassemblement et 2 PC de quartier, dont l'un pourra sans doute trouver place dans le PC local datant de la «PA bleue». Les autorités sont décidées à entreprendre les constructions nécessaires et en ont tenu compte en établissant leurs projets de plan de financement.

VI. Matériel

Il va de soi que depuis des années, nous avons procédé à l'acquisition de matériel de corps et d'équipements personnels, selon les possibilités de livraison. Nous avons toujours réussi jusqu'à maintenant à obtenir les crédits nécessaires. L'entreposage, la surveillance et

l'entretien de cet important matériel représente évidemment une grande responsabilité pour notre commune. Jusqu'à maintenant, nous devions entreposer ce matériel dans les abris des centres scolaires, ce qui n'était pas toujours aisés. Nous pouvons maintenant prendre possession des locaux très bien conçus dans l'installation de protection civile de Dennigkofen, qui est accessible aux véhicules à moteur. Pour la surveillance et l'entretien du matériel, nous avons engagé dès 1969 un homme à plein temps, en commun avec les pompiers.

VII. Conclusion

Par cet exposé, je crois vous avoir présenté à peu près Ostermundigen sur le plan de la protection civile. Bien que nous n'ayons pas encore atteint tous les buts fixés par le plan général, nous pouvons être fiers de nos réalisations dans tous les domaines. Vous le constaterez en faisant le tour de nos installations. Je ne voudrais pourtant pas terminer sans émettre quelques considérations fondamentales, que voici:

1. Dans la protection civile, comme dans tous les domaines, il est toujours rentable de prévoir largement.
2. Par la réalisation judicieuse d'installations de protection civile, conjointement avec d'autres constructions publiques — voire privées — on réalise bien des économies.
3. Il est très important de se préoccuper de l'utilisation des constructions en temps de paix, sans nuire à leur destination réelle. Le capital investi ne doit pas être entièrement immobilisé.
4. Le choix des dirigeants dans la protection civile a une importance décisive. Nous avions la chance d'avoir dès le début un chef local qui a vécu une partie de la dernière guerre mondiale en tant que matelot sur le Rhin. Il savait donc par expérience personnelle ce que représentent guerre et catastrophes et combien il est important de pouvoir, dans de pareils moments, offrir à la population des abris et autres installations. Grâce à son expérience, il a non seulement réussi à concevoir des constructions fonctionnelles, dénuées de tout perfectionnement, mais aussi à rendre la protection civile populaire dans la commune ou du moins à éveiller l'intérêt des gens pour cette cause.
5. Nous vivrons bientôt l'an 2000. Si nous regardons en arrière, nous devons malheureusement constater qu'à travers tous les âges, l'humanité ou une partie d'entre elle s'est toujours trouvée en conflit d'une manière ou d'une autre, à un certain point du globe. L'histoire est là pour nous enseigner. Il serait vain de croire que l'humanité est devenue soudain plus sage. Cette sorte de crédulité pourrait conduire à un réveil brutal et exiger que l'on prenne des responsabilités qui seraient bien plus lourdes à porter que la construction en temps opportun d'installations de protection civile.